

221C1010
FR0010526814-FS0353

10 mai 2021

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

SUPERSONIC IMAGINE
(Euronext Growth)

Par courrier reçu le 7 mai 2021, la société Hologic Hub Ltd.¹ a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 mai 2021, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société SUPERSONIC IMAGINE² et détenir 23 173 992 actions SUPERSONIC IMAGINE représentant autant de droits de vote, soit 95,11% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SUPERSONIC IMAGINE dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Hologic Hub Ltd.⁴.

¹ Contrôlée par la société Hologic Inc.

² Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 30 décembre 2020.

³ Sur la base d'un capital composé de 24 365 336 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général (étant précisé que la société SUPERSONIC IMAGINE autodétient 100 732 actions, soit 0,41% de son capital).

⁴ Cf. notamment D&I 221C0973 du 5 mai 2021.